

Marseille, le 31 MARS 2014

Monsieur le Préfet de la Région PACA
Secrétariat Général pour les Affaires
Régionales
Place Félix Baret

13282 MARSEILLE Cedex 06

Secrétariat Général
Affaires Régionales

02 AVR. 2014

Affaire suivie par :
Michel ROUX
Service Planification et Connaissance

☎ : 04.26.22.30.89

✉ : michel.roux@eaumc.fr

N/Réf. : MR/MO/SPC

Objet : Consultation institutionnelle sur le projet de programme d'actions régional nitrates

Dans le cadre de la réforme du dispositif réglementaire « nitrates », le cinquième programme d'actions comporte deux volets : le socle réglementaire national commun applicable à l'ensemble des zones vulnérables françaises et des programmes d'actions régionaux (PAR) qui précisent les actions complémentaires nécessaires à l'atteinte des objectifs de reconquête de la qualité des eaux vis-à-vis de la pollution par les nitrates. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis de mon établissement sur ce programme d'action régional.

Tout d'abord, je me félicite que des zones d'actions renforcées aient été mises en place autour des captages de Fontqueballes sur la commune de la Garde et des Arquets sur la commune de la Crau, deux captages prioritaires au titre du SDAGE et autour desquels nous devons collectivement mettre en place des actions agricoles et non agricoles pour restaurer la qualité du milieu.

Dans ce programme d'action régional proposé, j'ai bien noté également la volonté de mettre en place dans les systèmes de cultures hors sol des dispositifs de récupération et de traitement issues des serres avant rejet au milieu naturel. Je m'interroge cependant sur le risque de pollution des installations en serre hors sol déjà en place qui vont échapper à tout dispositif de collecte et de recyclage des solutions nutritives.

La reconquête de la qualité de ces nappes d'eau, sur les secteurs les plus dégradés, ne peut se faire qu'à la condition de mettre en place au plus vite une politique ambitieuse et respectée de réduction des intrants

En Région Provence Alpes Côte d'Azur, la pollution par les nitrates touche principalement les nappes souterraines. Il s'agit de milieux à forte inertie, où des évolutions sensibles et durables se constatent généralement qu'au terme de plusieurs années.

Compte tenu du fait, que l'objectif est de retrouver le bon état des masses d'eau à la fin du programme d'action prévu en 2017, on peut craindre que les solutions génériques proposées, comme la mise en place de fertilisation raisonnée dans les exploitations agricoles d'une manière générale ne soient pas suffisantes.

La Directrice de la Délégation PACA Corse

Gaëlle BERTHAUD



Délégation PACA & Corse

Immeuble la Noailles - 62 La Canebière 13001 MARSEILLE
Téléphone 04 26 22 30 00 | Télécopie 04 26 22 30 01 | Site web www.eaumc.fr
Etablissement public du ministère chargé du développement durable SIRET 186 901 559 00069

SAUVONS
L'EAU!